



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
HACA
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La HACA participe à la table ronde sur la régulation des plateformes numériques organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) Paris 21 février 2023

[A](#) [1] [A](#) [1]

La HACA participe à la table ronde sur la régulation des plateformes numériques organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) Paris 21 février 2023

21 fév 2023





Une délégation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) composée de Madame Latifa Akharch et M. Amine Elbouazzaoui, cadre supérieur à la Direction de la Coopération Internationale, a participé, le 21 février 2023 à Paris, aux travaux de la table ronde initiée par l'organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sur le thème de la régulation des plateformes numériques.

Organisée en prélude de la conférence mondiale de l'UNESCO « Pour un Internet de confiance - vers des principes de régulation des plateformes numériques pour l'information comme bien public » cette table ronde a réuni de nombreux régulateurs des médias membres du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), des experts de la communication numérique et des acteurs de la

société civile actifs dans le domaine de la gouvernance de l'espace numérique.

Lors de son intervention Madame Latifa Akharbach a notamment déclaré que « l'apprentissage de la citoyenneté numérique grâce à l'éducation aux médias et à l'information est susceptible d'habiliter les usagers à contribuer efficacement à la co-régulation des plateformes numériques et promouvoir au sein du nouvel espace public numérique des usages fondés sur les valeurs démocratiques , l'engagement civique et le vivre ensemble » .

La présidente de la HACA a par ailleurs plaidé pour une plus grande inclusivité générationnelle et sociale en matière d'éducation aux médias et à l'information . Ajoutant que « Si l'information est un bien public, l'éducation aux médias et à l'information est une exigence de droits de l'Homme qui mérite toute l'attention des pouvoirs publics ».

A l'issue des travaux de cette table ronde plusieurs recommandations ont été formulées et proposées à être intégrées au document de l'UNESCO portant sur des lignes directrices de la régulation des plateformes numériques pour l'information comme bien public .

Ces recommandations concernent les questions de l'indépendance des régulateurs, l'intégrité des élections, l'éducation aux médias et à l'information et la protection des utilisateurs.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>